

Eurodisney: nouveau suicide d'un salarié

Un salarié du parc d'attractions francilien s'est suicidé vendredi. C'est le deuxième suicide du groupe en moins d'un mois et demi.

Le chef du restaurant *California Grill* de l'hôtel *Disneyland Resort* s'est suicidé à son domicile vendredi. Ce drame aurait-il un lien avec ses conditions de travail ? C'est la délicate question qui se pose aujourd'hui, après le suicide fin février d'un autre salarié du groupe.

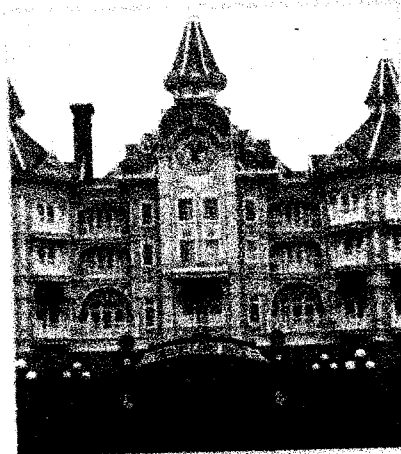
Selon Guy-Bruno Mboe, secrétaire général FO-Disney contacté par *Metro*, les conditions de travail et le stress auraient pesé lourd dans ce drame: "nous réfutons les commentaires de la direction qui invoque des problèmes personnels et familiaux".

Le salarié qui devait reprendre le travail - le jour même où il a mis fin à ces jours - "revenait d'un arrêt maladie, suivi de vacances", explique Mr Mboe. Le salarié aurait demandé un transfert dans un autre établissement du groupe pour des horaires plus conciliables avec sa vie de famille. Ce qui, selon les syndicats, lui aurait été refusé.

La direction d'Eurodisney qui dans un mail adressé aux syndicats regrette le drame, réfute cependant tout lien avec le milieu professionnel. Une réunion de travail a été organisée ce mercredi après-midi par celle-ci avec les syndicats.

Le syndicat FO qui dénonce "une réunion blabla" a refusé de s'y rendre. "Nous réclamons une réunion extraordinaire de CHSCT (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) pour faire toute la lumière sur ce drame", indique le secrétaire général. La Direction quant à elle, dénonce une "récupération" du drame par le syndicat. Au sortir de la réunion, les discussions semblaient au point mort. Selon nos informations, l'inspecteur du travail serait actuellement sur place.

Fin février, un employé de Disneyland Paris, travaillant dans la restauration également, s'était donné la mort en se jetant sur les voies lors d'un passage d'un train. Un geste dramatique, conséquence de conditions de travail "humiliantes", selon les syndicats. Le salarié avait déposé selon les syndicats, deux plaintes pour harcèlement moral contre ses supérieurs. Des élus de la CFTC et de la CFDT du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) d'Eurodisney avaient réclamé une enquête. Fin février un autre salarié, âgé de 22 ans, avait menacé de se suicider dans le parc d'attractions.



L'hôtel Disneyland Resort l'entrée du parc

Photo : DR



Maud Vallereau
Metrofrance.com